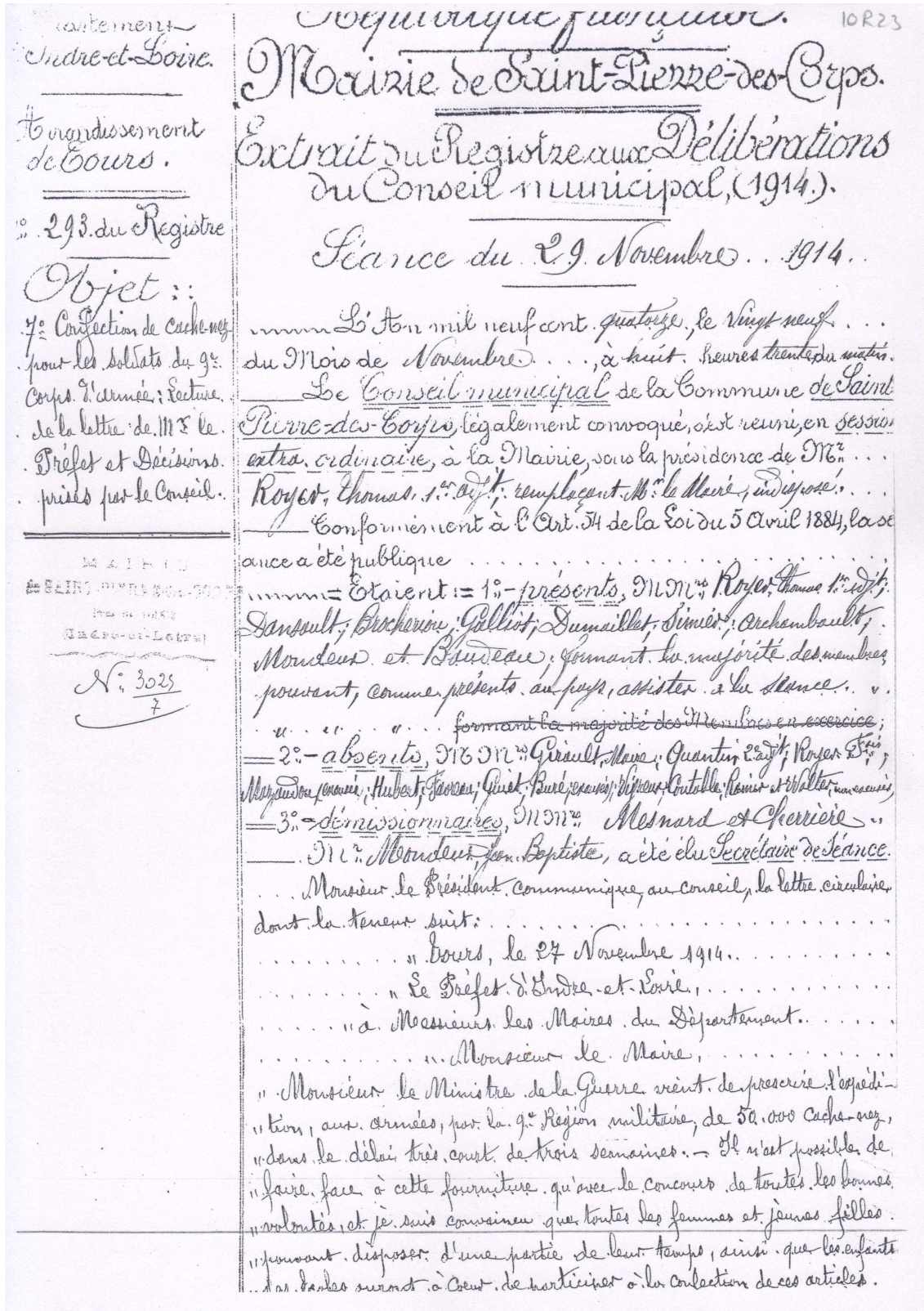


LA MAIN D'ŒUVRE FÉMININE : « 50 000 CACHE-NEZ »

Document 1 : Délibération du Conseil municipal de Saint-Pierre-des-Corps

AD Indre-et-Loire 10 R 23



est en particulier, à Mesdames les Institutrices. — Je ne suis pas en mesure de vous approvisionner de matière première, mais toute la laine disponible chez les marchands de la Région devra être utilisée, à l'exception des laines de couleur rouge et grenat.

La commune pourrait faire l'avance du prix d'achat de cette laine, dont la pelote de 50 grammes ne devra pas dépasser 0,80, et elle en serait immédiatement remboursée par le service de l'Intendance militaire; il suffira de m'adresser, avec les ballots d'objets confectionnés, les factures des fournisseurs. Il conviendrait d'employer trois pelotes par cache-nez qui auront 1^m,25 à 1^m,40 de longueur et une largeur de 0^m,25. — Les personnes qui s'emploieront à la confection de ces cache-nez, moyennant rétribution, recevront un salaire de 0^m,75 par unité. — S'avance pourra en être également faite par les communes. — Je vous serai obligé de me faire parvenir, le 15 Décembre au plus tard, les cache-nez confectionnés, et je ne doute pas que vous n'apportiez tous vos soins à obtenir un résultat utile, en toute diligence. — Le Préfet, signé: R. Le Bardon:

« Les femmes des réfugiés, dont la plupart sont inoccupées, pourront, en se livrant à ce travail, se procurer des Ressources supplémentaires ».

Le Conseil municipal,

La lettre ci-dessus reproduite entendue;

Après entente avec M^{me} Bardeau, Directrice de l'École de filles, du groupe de la Rue de Jéricho, qui s'engage, au nom de ses collègues:

1^o — Charge Mesdames Bardeau et Debin d'acheter de suite de la laine

aux conditions énumérées dans la circulaire qui précède, afin de permettre à Mesdames les Institutrices, qui veulent bien assumer cette tâche, de confectionner le plus de cache-nez possible, avant le 15 Décembre prochain;

2^o — Décide que les Dames et les Demoiselles qui demanderont à faire des cache-nez moyennant salaire, achèteront la laine qui leur sera nécessaire et que le prix leur en sera remboursé en même temps que le salaire de confection.

Fait et délibéré, en Mairie de Saint-Bierre-des-Corps, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé, au Registre, les membres présents,

Pour Copie Conforme
Le Maire,



[Signature]

Document 2 : Registre des fabrications réalisées par commune

AD Indre-et-Loire 10 R 23

NOMS DES CANTONS	NOMS DES COMMUNES	Nombre de cache-nez fournis	Quantités de laine fournies	Poids du kilogr. de laine	Sommes Prus	Sommes payées pour main d'œuvre	Total des deux colonnes précitées	Date de l'envoi des factures à la sous-intendance	
TOURS-SUD	Berthenay	33	4.00	12 ¹ / ₁₀	42.60	7.00	49.60	19/1/15	X
	Joué-lès-Tours	156	32.81	14 ¹ / ₁₀	219.97	238.00	457.97	31/1/15	X
	Larçay	33	5 ¹ / ₁₀	14 ¹ / ₁₀	70 ¹ / ₁₀		70.00	18/1/15	X
	Montlouis	11	4.78	15 ¹ / ₁₀	71 ¹ / ₁₀		71 ¹ / ₁₀	23/1/15	X
	Riche (La) (Don. de 128)	128							
	Saint-Avertin	247	31.86	14 ¹ / ₁₀	461.82	114.75	576.57	31/1/15	X
	Saint-Genouph	28	1 ¹ / ₁₀	11.40	11.40		11.40	20/1/15	X
	Saint-Pierre-des-Corps	170	23.46		363.40	38.25	401.65	29/1/15	X
	Savonnières	71	9.00		161.70	30.00	191.70	23/1/15	X
	Véretz	47	0.800 2.050 5.100 6.000	12 ¹ / ₁₀ 14 ¹ / ₁₀ 11 ¹ / ₁₀ 14	9.60 21.55 22.10 9.60		92.85	21/1/15	X
Villandry (Don. de 20)						168.33			
		10 419							

Questions sur le Document 1 :

1. Relevez la date du document. Précisez sa nature.
2. Repérez les deux parties distinctes de la délibération. (Les questions 3 à 8 concernent la première partie du document)
3. Quelle lettre est reproduite dans la délibération ?
4. Quel problème d'approvisionnement se pose en septembre 1914 ? Pourquoi ?
5. À qui s'adresse-t-on pour réaliser les cache-nez ?
6. Quelles précisions techniques donne-t-on pour la confection des cache-nez ? Pourquoi le préfet insiste-t-il sur la couleur des laines ?
7. Comment les fabrications réalisées seront-elles payées ?
8. Quel est l'intérêt social de ce travail pour les femmes réfugiées ? D'où viennent-elles ?
9. Quelles décisions prend le Conseil municipal de Saint-Pierre-des-Corps ?

Questions sur le Document 2 :

1. Comment la commune a-t-elle répondu à la demande du Préfet ?
2. Toutes les femmes ont-elles demandé à être rémunérées ?
3. Tous les cache-nez fournis par les communes du département ont-ils été payés (laine et main d'œuvre) ?
4. Quel lien est ainsi établi entre le front et l'arrière ?